

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SGH

Date de révision: Décembre 2019  
Remplace: Novembre 2019

## Apprêt Violet - VC180 4T181

### SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

|                         |   |  |  |
|-------------------------|---|--|--|
| NOM DU PRODUIT:         | Apprêt Violet - VC180 4T181   |  |  |
| UTILISATION DU PRODUIT: | Apprêt à faible teneur en COV pour tuyaux en plastique PVC                                  |  |  |
| FOURNISSEUR:            | IPS Corporation<br>777 McKay Road,<br>Pickering, Ontario L1W 3A3<br>Téléphone: 800 888-8312 |  |  |
| URGENCE:                | Transport: CANUTEC, 1 (613) 996-6666  |  |  |
|                         | Médical: CANUTEC, 1 (613) 996-6666  |  |  |

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DU SGH : Classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

| Santé                    |             | Environnement   |             |
|--------------------------|-------------|---|-------------|
| Irritation de la peau:   | Catégorie 2 | Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 |
| Lésions oculaires graves | Catégorie 1 |   |             |
| Carcinogénicité          | Catégorie 2 |   |             |

**Physique**

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Toxicité aiguë:     | Aucune connue |
| Toxicité chronique: | Aucune connue |
| Liquide inflammable | Catégorie 2   |

ÉTIQUETTE SGH:



Terme d'avertissement: DANGER

#### Mentions de danger

| H225: Liquide et vapeurs très inflammables  | Conseils de prudence  |
|---|---|
| H302 : Nocif en cas d'ingestion   | P201 : Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation   |
| H313 + H315: Peut être nocif par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées  | P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir l'eau et compris toutes les consignes de sécurité.                            |
| H318 + H319: Provoque de graves lésions oculaires. Provoque une irritation grave des yeux | P210 : Tenir loin de la chaleur/des étincelles/de la flamme nue/des surfaces chaudes – Ne pas fumer                 |
| H332: Nocif en cas d'inhalation   | P233 + P403: Garder le récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit bien ventilé.                               |
| H335: Peut causer une irritation respiratoire   | P240 + P241: Bien fixer, mettre à la tête récipients et récepteurs. Utiliser un équipement antidiéfragrant.         |
| H336: Risque de somnolence et d'étourdissements   | P242 + P243: Utilisez des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. |
| H351: Susceptible de provoquer le cancer  | P261 : Éviter l'inhalation des poussières/lumière/gaz/brumes/vapeurs/vaporisations                                  |
|   | P501: Éliminer le contenu ou le récipient dans un centre d'élimination des déchets approuvé.                        |

Pourcentage d'ingrédients dont la toxicité cutanée aiguë est inconnue : 0%

Dangers physiques non classés ailleurs:

Les vapeurs peuvent former des peroxydes explosifs

### SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| CAS                     | EINECS   | REACH     | CONCENTRATION % en poids |
|-------------------------|----------|-----------|--------------------------|
| Tétrahydrofurane (THF)  | 109-99-9 | 203-726-8 | 01-2119444314-46-0000    |
| Méthyléthylcétone (MEC) | 78-93-3  | 201-159-0 | 01-2119457290-43-0000    |
| Cyclohexanone           | 108-94-1 | 203-631-1 | 01-2119453616-35-0000    |
| Acétone                 | 67-64-1  | 200-662-2 | 01-2119471330-49-0000    |

Tous les constituants de ce produit adhésif sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques gérées par l'Agence de Protection Environnementale des États-Unis (US EPA), ou sont exemptés de cette liste.

\*Indique que ce produit chimique est soumis aux exigences de déclaration de la section 313 de la loi de 1986 sur la planification d'urgence et le droit à l'information de la communauté (40CFR372).

# indique que ce produit chimique se trouve sur la liste des produits chimiques de la Proposition 65, connus par l'État de Californie de causer le cancer et des effets toxiques pour la reproduction.

### SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation: Retirez (le patient) à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Consultez un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche si la personne perd rapidement connaissance ou si elle est inconsciente ou convulsive. Ne pas faire vomir.

Si des vomissements se produisent naturellement, allongez-vous sur le côté en position de récupération. Rincer de nouveau la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

### SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|                                   |   |                |      |           |
|-----------------------------------|---|----------------|------|-----------|
| Moyens d'extinction appropriés:   | Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée. | SIMD           | ANPI | 0-Minimal |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Jet d'eau ou pulvérisation d'eau.                               | Santé          | 2    | 2-Léger   |
| Risques d'exposition:             | Inhalation et contact cutané                                    | Inflammabilité | 3    | 2-Modéré  |
| Produits de combustion:           | Oxydes de carbone et de fumée                                   | Réactivité     | 1    | 3-Sérieux |
|                                   |   | ÉP1            | B    | 4-Sévère  |

Risques particuliers d'incendie et d'explosion: Liquide et vapeurs très inflammables. Peut s'enflammer par décharge statique. Peut parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et retourner rapidement à une fuite ou à un contenant ouvert. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les zones basses, en particulier à l'intérieur des espaces confinés, ce qui peut entraîner un risque

Protection pour les pompiers: Évacuer la zone. Comptabilisez le feu à une distance de sécurité ou dans un endroit protégé. Pour un feu massif, évacuez immédiatement la zone et utilisez des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Avant l'entrée, en particulier dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié pour vérifier: un atmosphère inflammable ou explosive. Un vêtement de protection chimique (par exemple un vêtement anti-éclaboussures de protection chimique) et un Apparel de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive peuvent être nécessaires.

### SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Assurer une ventilation suffisante, utiliser un système de ventilation par aspiration antidiéfragrant ou porter un équipement de protection respiratoire approprié.

Evitez le contact avec la peau ou les yeux (voir section 8).

Précautions environnementales: Éviter que les produits ou les liquides contaminés par ce produit ne puissent pénétrer les égouts, les fuites, le sol ou les cours d'eau libre.

Méthodes de nettoyage: Contenir la dispersion en utilisant un matériau incombustible tel que la vermiculite, la terre ou le sable. Placer l'absorbant utilisé dans un endroit ou récipient approprié, couvert et étiqueté pour l'élimination. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé.

Matières à éviter au nettoyage: Contenants en aluminium ou en plastique. Ne pas utiliser d'absorbants.

### SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Effectuer la liaison électrique et la mise à terre de l'équipement. Les pinces pour la mise à terre doivent entrer en contact avec du métal nu. Utilisez des outils anti-étincelles. Se laver les mains soigneusement après avoir manipulé ce produit. Ne pas fumer. Évitez de respirer dans ce produit. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas avaler. Évitez l'exposition pendant la grossesse et pendant l'allaitement. Utiliser uniquement lorsque la ventilation est suffisante. Évitez de générer des vapeurs ou des brouillards.

Entreposage: Garder l'aire d'entreposage à l'écart des aires de travail peuplées. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des matières incompatibles et toute source d'inflammation. Les ventilateurs de ventilation et l'équipement électrique ne doivent pas produire d'étincelles.

Suivez toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du contenant, les fiches de données et la documentation sur la colle à solvant.

ATTENTION: Les récipients vidés peuvent contenir des résidus dangereux et des vapeurs explosives. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas couper, percer ou souder près de ce contenant. Suivre l'avertissement sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit complètement nettoyé ou détruit.

### SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

| LIMITES D'EXPOSITION:   | Composant | ACGIH 8 hr-TLV | ACGIH 15 min-STEL | OSHA 8 hr-PEL | Ontario OEL-TWA | Ontario STEL / Plafond | CAL/OSHA 8 Hr-PEL | Plafond CAL/OSHA | CAL/OSHA 15 Min-STEL |
|-------------------------|-----------|----------------|-------------------|---------------|-----------------|------------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| Tétrahydrofurane (THF)  | 50 ppm    | 100 ppm        | 200 ppm           | N/E           | N/E             | 200 ppm                | N/E               | 250 ppm          |                      |
| Méthyléthylcétone (MEC) | 200 ppm   | 300 ppm        | 200 ppm           | N/E           | N/E             | 200 ppm                | N/E               | 300 ppm          |                      |
| Cyclohexanone           | 20 ppm    | 50 ppm         | 50 ppm            | N/E           | N/E             | 25 ppm                 | N/E               | N/E              |                      |
| Acétone                 | 250 ppm   | 500 ppm        | 1000 ppm          | N/E           | N/E             | 500 ppm                | 3000 ppm          | 750 ppm          |                      |

Contrôles techniques: Si la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la quantité d'air dans l'air, utiliser une ventilation par aspiration locale. Utiliser des systèmes de ventilation sans étincelles, homologués les équipements antidiéfragrants et les systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et stocké.

Contrôle des décharges d'électricité statique ce qui comprend la mise à la terre de l'équipement. Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail en cas de risque de contact ou d'éclaboussures.

Surveillance: Maintenez la concentration des contaminants dans l'air sous les limites d'exposition dans la zone de travail.

Équipement de protection individuelle (EPI): Protection des yeux: Evitez tout contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures, un écran facial, des lunettes de sécurité avec protections frontales et protections latérales, etc., comme cela peut être approprié pour l'exposition.

Protection de la peau: Empêchez le contact avec la peau autant que possible. Les gants en caoutchouc butyle doivent être utilisés pour une immersion fréquente.

L'utilisation de gants résistant aux solvants ou d'une crème protectrice résistante aux solvants devrait offrir une protection adéquate lorsque des applications, des pratiques et des procédures de collage normales sont utilisées pour réaliser des liaisons structurelles.

Protection respiratoire: Prévenez l'inhalation des solvants. Utilisez dans une pièce bien ventilée. Ouvrez les portes et/ou les fenêtres pour assurer le flux d'air et les changements d'air.

Utilisez une ventilation aspirante locale pour éliminer les contaminants en suspension dans l'air de la zone de respiration des employés et pour maintenir les contaminants sous les niveaux indiqués ci-dessus. Avec utilisation normale, la valeur limite d'exposition ne sera généralement pas atteinte. Lorsque les limites sont atteintes, utilisez un équipement de protection respiratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SGH

Date de révision: Décembre 2019  
Remplace: Novembre 2019

## Apprêt Violet - VC180 4T181

### SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHEMlQUES

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| Apparence:  | Liquide rouge - violet transparent  | État physique:                                     | Liquide   |
| Odeur:  | Étheré (Tétrahydrofurane)   | Seuil d'odeur:                                     | 7,3 - 10,2 ppm (THF)                                    |
| pH:   | Sans objet  | Pourcentage de matières volatiles par volume: 100% |   |
| Point de fusion/congélation:                            | -47 °C (-53 °F) (estimé) (Cyclohexanone) (congélation)  | Gamme d'ébullition:                                | 56,2-66,0 °C (133,2 - 150,8 °F) (estimé)                |
| Point d'ébullition initial/plage d'ébullition initiale: | 56,2 - 66,0 °C (133,2 - 150,8 °F) (estimé)  | Taux d'évaporation:                                | 8 (estimé) (acétate de n-butyle = 1)                    |
| Point d'ignition  | -18 °C (0 °F) (vase clos) (Acétone)   | Inflammabilité:                                    | Catégorie 2   |
| Densité spécifique:                                     | 0,860 à 20 °C   | Limites d'inflammabilité:                          | LEL: 1,8% basé sur le THF<br>UEL: 11,8% basé sur le THF |
| Solubilité:   | Légèrement soluble dans l'eau; Très soluble dans les solvants organiques communs.   | Pression de vapeur:                                | 185,3 mm Hg (24,7 kPa) @ 20 °C Acétone                  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                   | Sans objet  | Densité de vapeur:                                 | 2,00 - 3,38 (Air = 1)                                   |
| Temp. d'auto-inflammation:                              | Sans objet  | Autres données: Viscosité:                         | Indisponible  |
| Temp. de décomposition:                                 | Sans objet  |  |   |
| Teneur en COV :   | Lorsqu'il est appliqué selon les directives, selon la règle 1168 du SCAQMD, la méthode d'essai 316A, la teneur en COV est: ≤ 550 g/l. |  |   |

### SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Stabilité chimique:                  | Normalement stable.  |
| Réactivité:                          | TFC-Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.   |
| Produits de décomposition dangereux: | Aucune en utilisation normale. Lorsqu'il est obligé de brûler, ce produit dégage des oxydes de carbone et de la fumée. |
| Conditions à éviter:                 | Hautes températures. Flammes nues, étincelles, décharge statique, chaleur et autres sources d'inflammation.            |
| Matières incompatibles:              | Agents oxydants (par exemple peroxydes).   |

### SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

|  |   |  |            |  |  |  |
|--|---|--|------------|--|--|--|
| Voies d'exposition probables:  | Inhalation, contact avec les yeux et la peau          |  |            |  |  |  |
| <b>Symptômes et effets aigus:</b>  |   |  |            |  |  |  |
| Inhalation: Une surexposition grave peut provoquer des nausées, des étourdissements, des maux de tête. Peut causer la somnolence, l'irritation des yeux et des voies nasales.  |   |  |            |  |  |  |
| Contact avec les yeux: Vapeurs légèrement inconfortables. Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation oculaire grave et des lésions oculaires avec inflammation cornéenne ou conjonctivite.                       |   |  |            |  |  |  |
| Contact avec la peau: Le contact avec un liquide peut éliminer les huiles naturelles de la peau et provoquer une irritation cutanée modérée à sévère. Une dermatite peut survenir lors d'un contact prolongé.                |   |  |            |  |  |  |
| Ingestion: La déglutition peut causer des nausées, des vomissements, de la diarrhée et une perte de conscience.  |   |  |            |  |  |  |
| Effets chroniques (à long terme): (THF) Catégorie 2 Cancérogène<br>(MEC) Il a été démontré qu'une exposition chronique de faible intensité entraîne une diminution de la mémoire et une atteinte du système nerveux central. |   |  |            |  |  |  |
| Dangers pour la santé non classés ailleurs: Ce produit peut causer un dégraissage et une irritation de la peau (dermatite) lors d'un contact prolongé ou répété.   |   |  |            |  |  |  |
| <b>Toxicité:</b>   |   |  |            |  |  |  |
| Tétrahydrofurane (THF)   | Orale: 2842 mg/kg (rat), cutanée: > 2,000 mg/kg (rat) | LC <sub>50</sub> :                               | STOT SE3   |  |  |  |
| Méthyléthylcétone (MEC)  | Orale: 2737 mg/kg (rat), cutanée: 6480 mg/kg (lapin)  | Inhalation 8 hrs. 23,500 mg/m <sup>3</sup> (rat) | STOT SE3   |  |  |  |
| Cyclohexanone  | Orale: 1535 mg/kg (rat), cutanée: 948 mg/kg (lapin)   | Inhalation 4 hrs. 8,000 PPM (rat)                | Non établi |  |  |  |
| Acétone  | Orale: 5800 mg/kg (rat), cutanée: 20000 mg/kg (lapin) | Inhalation 50,100 mg/m <sup>3</sup> (rat)        | STOT SE3   |  |  |  |

#### Toxicité aiguë:

|                         |                               |                                 |  |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Méthyléthylcétone (MEC) | Toxicité aiguë (orale): Aucun | Toxicité aiguë (cutanée): Aucun | Toxicité aiguë (par inhalation): Aucun |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|

Toxicité de l'exposition cible spécifique (exposition unique) Inhalation: Catégorie 3

Toxicité de l'exposition cible spécifique (exposition répétée): Sans objet

| Effets sur la reproduction | Tératogénicité | Mutagénicité | Embryotoxicité | Sensibilisation au produit | Produits synergiques |
|----------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------------------|----------------------|
| Non établi                 | Non établi     | Non établi   | Non établi     | Non établi                 | Non établi           |

### SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

#### Ecotoxicité:

|                          | LC <sub>50</sub> Poisson                          | EC <sub>50</sub> crustacés            | ErC <sub>50</sub> Algues                              |
|--------------------------|---|---------------------------------------|---|
| Toxicité aquatique aiguë | Primatephales promelas (tête-de-boule); 96 heures | Daphnia magna (puce d'eau): 48 heures | Desmodesmus subspicatus (algues); 72 heures; statique |
| Tétrahydrofurane         | 2160 mg/L   | Pas de données disponibles            | Pas de données disponibles                            |
| Méthyléthylcétone (MEC)  | 3200 mg/L   | Pas de données disponibles            | Pas de données disponibles                            |
| Cyclohexanone            | > 100 mg/L  | > 100 mg/L                            | > 100 mg/L  |
| Acétone                  | Pas de données disponibles                        | 7630                                  | Pas de données disponibles                            |

Mobilité dans le sol: S'il est rejeté dans l'environnement, ce produit peut se déplacer rapidement dans le sol.

Degradiabilité: Ne se dégrade pas rapidement selon les données quantitatives. (Tétrahydrofurane)

Bioaccumulation: Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus pour être bioaccumulables.

### SECTION 13 - ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Éliminer les déchets et les récipients conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux applicables. Consulter un expert en élimination.

### SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| Désignation officielle de transport:                            | Liquide inflammable, n.s.a. (Acétone, tétrahydrofurane) |  |  |
| Classe de danger:   | 3   |  |  |
| Risque secondaire:  | Aucun   |  |  |
| Nom d'identification:   | UN 1993   |  |  |
| Groupes d'emballage:  | PG II   |  |  |
| Étiquette requise:  | Liquide inflammable Classe 3                            |  |  |
| Polluant marin:   | NON   |  |  |
| Précautions spéciales:  | Sans objet  |  |  |
| INFORMATION SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) |   |  |  |
| CLASSE DE TMD:  | LIQUIDE INFAMMABLE 3                                    |  |  |
| NOM D'EXPÉDITION:   | Liquide inflammable, n.s.a. (Acétone, tétrahydrofurane) |  |  |
| NUMERO UN/GROUPE D'EMBALLAGE:                                   | UN 1993, PG II  |  |  |

### SECTION 15 - DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Information de précaution sur l'étiquette: Très inflammable, irritant, Carc. Cat. 2

Symboles: F, Xi

Phrases de risque: R11: Extrêmement inflammable.

EXCEPTION pour transport terrestre

R20: Nocif par inhalation.

Quantité limitée du Ministère des Transports (DOT): Jusqu'à 1L par emballage intérieur, 30 kg de poids brut par colis.

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Produits de consommation: Selon l'emballage, ces quantités peuvent être qualifiées selon le DOT comme «ORM-D»

R37/38: Irritant pour l'environnement.

Transport en vrac Conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC: Sans objet

R36/37/38: Irritant pour l'environnement.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gêres de la peau

R67: Les vapeurs peuvent causer de la somnolence et des vertiges.

R67: Les vapeurs peuvent causer de la somnolence et des vertiges.

R36: Irritant pour l'environnement.

S26: En cas de contact avec les yeux, lavez immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un avis médical.

S31: Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne fumer.

S33: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

S25: Éviter tout contact du produit avec les yeux.

S46: En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Déclaration de conformité: La présente Fiche a été préparée de manière à être conforme à la:

Norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) US OSHA (Rev 2012).

Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada 2015

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

### SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

#### Information sur les spécifications:

Service ayant émis le fichier de données de sécurité: IPS, Affaires environnementales, de l'hygiène et de la sécurité

Tous les ingrédients sont conformes aux exigences de la directive européenne

Courrier électronique: <EHInfo@ipscorp.com>

relative à la réduction des substances dangereuses (RoHS).

Formation nécessaire: Oui, formation aux pratiques et procédures contenues dans la documentation sur les produits.

Date de réédition/raison de la réédition: 12-31-2019/Format standard du SGH mis à jour

Liste intérieure des substances (LIS) /

Utilisation prévue du produit: Apprêt pour tuyaux en plastique PVC

Liste extérieure des substances (LES)

Ce produit a été préparé à être utilisé par des personnes qualifiées à leurs propres risques et périls. Les informations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées exactes en fonction de l'état actuel de nos connaissances et expériences. Cependant, aucune garantie n'est exprimée ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou les résultats à obtenir de leur utilisation.